Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260707-D2026062-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-062

DATE DE CONVOCATION
30 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE
07 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt six
Le six juillet, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

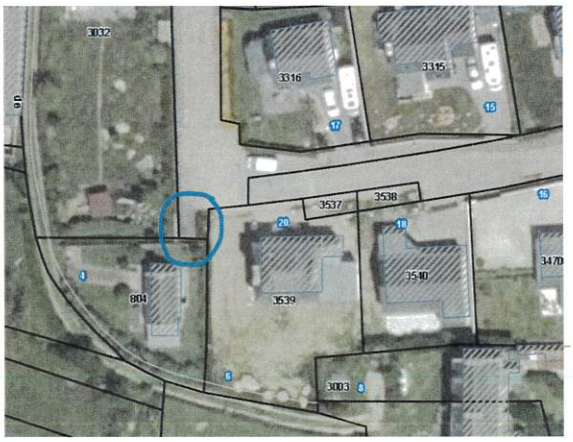
M. Jacques BASCOULES qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND, M. Gaël HAMAYON qui donne pouvoir à M. Manuel COMBES, M. Ewen KERJEAN qui donne pouvoir à M. Bruno EOZINOU

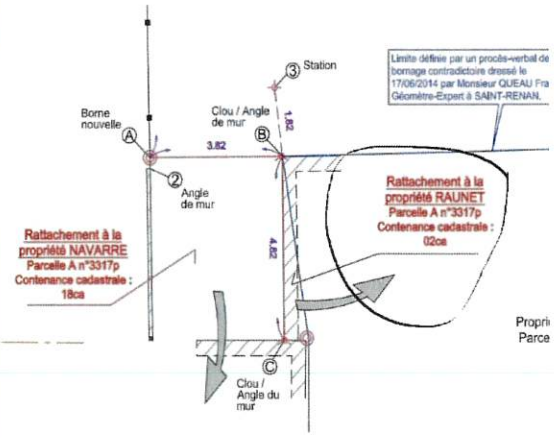
Absent : M. Jean-Michel CROGUENNOC

M. Manuel COMBES a été élue secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

06. CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE – RUE DES ILES

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur RAUNET, résidant 20 rue des Iles, souhaite acquérir l'espace occupé par son mur de clôture, situé sur le domaine public, et régulariser cet état de fait.
Monsieur le Maire propose de lui vendre ce délaissé de voirie de 2 m² au prix de 15 €/m².
Pour ce faire, le délaissé de voirie appartenant au domaine public communal, il convient de procéder au déclassement et à la désaffectation de ce bien.





Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de déclasser et de désaffecter le délaissé de voirie désigné ci-dessus ;
- **ACCEPTE** la cession du délaissé de voirie ;
- **VALIDE** le prix de vente à 15€/m², frais de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND.

MAIRIE de PORSPODER 29840